

Principales décisions de la CLE

- Validation du Bilan SAGE / CLE 2022
- Désignation d'une représentante à la CLE du SAGE de l'Etang de Salses-Leucate

Liste de présence : cf. Annexe I. / Détails des débats : cf. Annexe II.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Gestion de la crise sécheresse
 - Etat des nappes
 - Fonctionnement des barrages
 - Avancement des actions de gestion de crise
2. Urbanisme :
 - Guide « Concilier protection des nappes et urbanisme en Roussillon »
3. Bilan SAGE / CLE 2022

Robert VILA introduit la séance et excuse M. GARCIA. Il précise que le guide sur l'urbanisme sera présenté aujourd'hui, puis présenté dans les communes et EPCI, et validé formellement à l'automne. Il demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la désignation d'un-e représentant-e de la CLE des nappes à la CLE de l'étang de Salses Leucate. La proposition est adoptée et l'ordre du jour modifié.

1. Gestion de la crise sécheresse

• Etat des nappes

- Déficit pluviométrique de 57% sur ces 10 derniers mois sur la station de Perpignan (211 mm de précipitations en 10 mois au lieu de 495 mm en moyenne), quelques pluies récentes ont pu améliorer la situation mais très localement.
- Situation des nappes particulièrement dégradée sur l'ensemble de la Plaine, en lien avec ce contexte particulièrement sec.
- U.G. Aspres-Réart, Vallée de l'Agly et Vallée du Tech : niveaux piézométriques = crise.
- U.G. Vallée de la Têt, Bordure Côtière Nord et Bordure Côtière Sud : niveaux piézométriques = alerte renforcée.

• Fonctionnement des barrages

- Mélanie MARMONIER rappelle que les barrages ont deux rôles règlementaires : assurer la sécurité civile des populations à l'aval (crues) et garantir un débit minimal à la rivière (débit réservé). Ils ont également une fonction de soutien d'étiage pour les irrigants. Le Département est propriétaire des ouvrages, mais l'eau ne lui appartient pas, elle est à disposition des irrigants.
- Barrage de Vinça : rempli depuis le 4 juin (24 millions de m³) grâce aux orages et à un débit sortant très contraint (tours d'eau des canaux). Il est en transparence, le débit entrant est égal au débit sortant jusqu'au 30 juin (règlement du barrage).

- Barrage de l'Agly : bassin versant plus réduit que Vinça, et ouvrage plus grand, pour une grande capacité d'écrêtement de crue. Rempli à moitié (13,5 millions de m³). Priorité à l'AEP, peu de soutien d'étiage.
- Villeneuve de la Raho : uniquement soutien d'étiage, rempli à moitié (8 millions de m³)

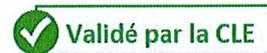
La présentation en séance ayant été incomplète pour des raisons techniques, vous pouvez retrouver le diaporama complet sur l'Intranet du Syndicat Mixte.

• Actions « crise » du SMNPR

- Suivi renforcé de l'état des nappes : suivi quotidien des piézomètres en crise
- Participation active aux instances de gestion de crise : comités ressources en eau (1 / mois), comités barrages (1 à 2 / mois), groupe de gestion d'étiage des syndicats de rivières (1 / mois par syndicat) + Groupe de travail spécifique foreurs.
- Animation des groupes de travail « Gestion d'étiage des nappes » : + de 400 participants répartis en 6 réunions rassemblant des collectivités, des irrigants, des campings et parcs aquatiques, des industriels, à l'issue desquelles des plans d'économies d'eau ont été présentés par les collectivités et les représentant de l'hôtellerie de plein air.
- Appui technique aux collectivités en tension et/ou potentiellement en tension : expertise hydrogéologique pour mobilisation de nouvelles ressources, diagnostic des capacités de production des ouvrages AEP, etc.
- Appui aux communes dans l'élaboration de leurs plans communaux d'économies d'eau.
- Participation aux réunions publiques organisées par les communes.

2. Désignation d'un-e représentant-e à la CLE de Salses Leucate

Le Président expose la nécessité de désigner un-e représentant-e de la CLE des nappes à la CLE de l'étang de Salses Leucate en raison de la prochaine caducité de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE. Après appel à candidatures, Madame Marie-Laure BOYER se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.



3. Guide urbanisme

La première orientation du SAGE prévoit d'articuler la protection des nappes et les projets d'aménagement. Un guide technique a été élaboré pour aider les collectivités à mieux prendre en compte la préservation des eaux souterraines dans les projets urbains. Il contient des fiches thématiques et des fiches par type de document d'urbanisme (PLU ou PLUi, SCOT). Les principaux enjeux sont le respect de l'adéquation entre besoin et ressource, qui doit être prouvé en amont du projet, et la protection des zones de sauvegarde.

Le guide complet est téléchargeable sur le site web du Syndicat des nappes (rubrique Documents du SAGE-> Urbanisme).

4. Bilan SAGE / CLE 2022

Le Président expose la nécessité de réaliser le bilan des actions de la CLE pour l'année 2022. Le bilan de la CLE pour l'année 2022 est présenté en séance, débattu par la CLE puis soumis au vote. Les principaux éléments sont les suivants :

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

- Rédaction du guide urbanisme, travail technique avec un groupe d'urbanistes, test sur 2 communes et validation technique, rencontre des élu-es ;
- Travail sur les nouveaux arrêtés d'autorisation AEP suite à la répartition validée fin 2021 ;
- Lancement de l'étude de diagnostic des zones de sauvegarde (diagnostic, menaces potentielles, actions pour les protéger) ;
- Lancement de l'étude sur les techniques agricoles favorables aux eaux souterraines : expérimentation et diffusion de techniques pour économiser l'eau et limiter les intrants.

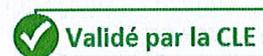
PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau)

- Travail avec la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air pour définir des ratios d'utilisation de l'eau dans les campings, à finaliser en 2023 ;
- Etude sur la Bordure Côtière Nord : définition des modalités spécifiques de gestion des forages AEP pour limiter l'intrusion saline, et test par PMM pendant l'été 2022 ;
- Travail d'analyse technique sur l'unité de gestion déficitaire « Aspres-Réart » afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Avis de la CLE

Trente-neuf avis ont été rendus en 2022, ce qui représente un niveau de sollicitation important. La CLE a rendu 24 avis « favorable », 6 avis « favorable avec réserves », 6 avis « incomplet » et 3 avis « défavorable » (1 avis n'a pas été rendu car le délai a été repoussé par l'administration).

Le bilan de CLE 2022 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention (Association FRENE).



Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et les invite à prendre part à la prochaine CLE prévue en fin d'année 2023.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU


ROBERT VILA

Annexe I. Liste de présence – Membres de la CLE

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Présents :

ATTARD Rémy (Syndicat mixte du bassin versant du Réart)
BILLES Jean-Paul (Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon)
BOURQUIN Jean-Christophe (commune de Saint Féliu d'Amont)
BOYER Marie-Laure (Syndicat RIVAGE)
BRETON Marie (Syndicat mixte de production d'eau potable Leucate-Barcarès)
CASTANIER Roland (Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud)
HARIBOU Ali (SIAEP Bouleternère)
MAGDALOU Jean-André (Communauté de Communes Sud Roussillon)
MORLON Francis (Conseil Départemental de l'Aude)
PELLET Yves (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée)
PETIT Marc (commune de Claira)
PUIG Georges (commune de Perpignan)
ROLLAND Martine (Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon)
SENYARICH Olivier (commune de Millas)
TROUSSEU Alain (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt)
VILA Robert (Perpignan Méditerranée Métropole)

Représentés avec pouvoir :

PALMADE Jérôme (Mairie de Pia), pouvoir à Robert VILA

Excusés :

GARCIA Nicolas (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales)
LANGEVINE Agnès (Région Occitanie)

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

Présents :

BLANC Christophe (Chambre des commerces et de l'industrie)
COMBACAL Ludovic (Chambre d'agriculture)
CRIBELLET Baptiste (Association des canaux de la Vallée du Tech)
RAITHOUZE Michel (Association de consommateurs "UFC-Que Choisir")
GENEBRIER Joseph (Association FRENE)
LAVALLEE Renée (Collectif « Alternatives aux pesticides » 66)
MARCOTTE Patrick (CIVAM Bio 66)
MARGALL Etienne (Association des canaux à l'aval de Vinça, ACAV)
MARLIC Yann (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)
MINC Daniel (Syndicat des foreurs)
VAILLS Jean (UNICEM)

Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

Présents :

BARRERE Marie (Agence Régionale de Santé)
COLOMB Julie (MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales)

Représentés avec pouvoir :

POPHILLAT William (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), pouvoir à Julie COLOMB

Excusés :

Karine BONACINA (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

Auditeurs non votants.

ASSENS Martine (Département des Pyrénées-Orientales)
BARTHE Emilie (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)
BATAILLE Nicolas (Communauté des communes Sud Roussillon)
BERTRAND Jean (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)
DOMENECH Alain (commune de Ille sur Têt)
GINOUX Christophe (PMM – DPPA)
JACQUOT Cyprien (DDTM des Pyrénées-Orientales)
JAFFARD Sandrine (Association des canaux à l'aval de Vinça, ACAV)
LE MESTRE Séverine (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)
LE GUERN Julien (Syndicat du Tech, SMIGATA)
LEMOULT Clément (Syndicat RIVAGE et CLE Etant Salses Leucate)
MAILHEAU Marie (Syndicat RIVAGE et CLE Etant Salses Leucate)
MARMONIER Mélanie (CD66)
PENSEC Violaine (Grand Narbonne)
PLAGNES Christelle (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)
SANTANA Giselle (Agence Régionale de Santé)
SCHWARSHAUPT Christelle (Perpignan Méditerranée Métropole)
TACHRIFT Hichem (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

Gestion de la crise sécheresse

Etat des nappes

Sandrine JAFFARD constate que malgré la remontée du niveau de la Têt, à Millas le niveau des nappes reste bas. Elle demande si par conséquent la Têt n'a que peu d'influence sur les nappes quaternaires à cet endroit.

Hichem TACHRIFT répond qu'effectivement la Têt n'a pas d'influence les nappes des terrasses anciennes comme à Millas ou sur le champ captant de Perpignan (Mas Comte). Sur des alluvions plus récentes ou plus proches du cours d'eau, les relations nappes-rivière existent.

Fonctionnement des barrages

Robert VILA demande s'il n'est pas possible de faire évoluer la réglementation pour pouvoir conserver l'eau du barrage à l'automne en l'absence de crues.

Mélanie MARMONIER rappelle que la réglementation prévoit que le barrage doit être vide en octobre car c'est la période de crues la plus intense, elle ajoute que le barrage est toujours vide à cette époque car le stock d'eau est entièrement consommé, il ne reste donc pas de marge disponible. La plupart du temps le barrage des Bouillouses est même sollicité pour compléter la demande en eau.

Robert VILA demande s'il serait possible tout de même, une année particulièrement pluvieuse, de conserver l'eau dans le barrage ?

Julie COLOMB répond que ce genre de question se pose cette année car la crise est due à la sécheresse, mais une année avec de fortes inondations la question inverse se pose. L'arrêté qui régit le barrage prévoit la vacuité pour protéger les vies humaines à l'aval. Il reste toutefois possible de discuter des niveaux à la marge, c'est un chantier à mener.

Jean-Paul BILLES demande s'il est possible de remplir la retenue de Villeneuve de la Raho par les canaux avec les pluies de ces dernières semaines.

Mélanie MARMONIER répond que c'est en cours, mais les tours d'eau des canaux entraînent des restrictions et donc le volume apporté est moindre.

Robert VILA demande s'il y a un espoir que la retenue soit remplie prochainement.

Mélanie MARMONIER répond que non, il n'y pas assez d'eau dans le canal de Perpignan pour remplir.

Martine ASSENS ajoute que le Département 66 porte un projet d'adducteur, une conduite qui prélèverait directement l'eau de la Têt pour remplir Villeneuve de la Raho, ce qui permettrait d'économiser l'eau et de remplir plus facilement.

Georges PUIG précise que Perpignan a envoyé 5 millions de m³ car le Département avait annoncé que 4 millions de m³ étaient nécessaires. Il demande à connaître la consommation exacte pour adapter le volume envoyé mais ne reçoit pas de réponse. Il ajoute que Perpignan dépense 300 000 à 500 000 € pour la gestion de ce canal.

Mélanie MARMONIER répond qu'en 2020 ce sont 5 millions de m³ qui ont effectivement été consommés.

Alain DOMENECH souhaite que des retenues soient créées, dans une vision de long terme.

Robert VILA répond que cette réflexion est portée depuis longtemps par la Chambre d'Agriculture, mais ce sont des projets complexes en termes de financements et d'autorisations. Des essais de recharge de nappes sont également prometteurs, mais pas en année sèche. Tout ça prend du temps.

Actions du Syndicat des nappes

Yann MARLIC rappelle que la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air s'est engagée sur un plan d'économies d'eau visant à réduire de 30% la consommation : une large communication avec les clients est prévue, mais le poste d'économies le plus important reste celui de la gestion du camping (récupération d'eau des espaces aquatiques, gestion des espaces verts, sanitaires etc.). Le Brasilia a par exemple économisé 6 000 à 7 000 m³ ces dernières années. C'est un challenge que les gérants sont prêts à relever.

Robert VILA ajoute que les piscines publiques sont confrontées aux mêmes défis, certaines ont décidé de fermer cette année, d'autres recherchent des solutions d'économies.

Ali HARIBOU remercie le Syndicat des nappes pour son appui dans la gestion de la crise sécheresse, et demande quelles sont les actions de long terme, tenant compte du changement climatique et de la démographie en augmentation ?

Robert VILA répond que c'est justement l'objet de tout le travail mené par la CLE, depuis plus de 10 ans, à travers le SAGE et le PGRE, de prévoir l'avenir et trouver aujourd'hui des solutions pour éviter les crises de demain. La sécheresse en cours prouve, si c'était encore nécessaire, que les travaux d'amélioration des rendements des réseaux AEP sont indispensables. De nombreux investissements ont été réalisés ces dix dernières années, avec des niveaux variables selon les collectivités, l'effort reste à poursuivre. Enfin la présentation du guide urbanisme aujourd'hui relève justement de la nécessité de tenir compte de la démographie et de se projeter sur des solutions de long terme.

Guide urbanisme

Robert VILA précise que le guide sera présenté à tous les EPCI avant d'être soumis au vote de la CLE à la fin de l'année.

Julie COLOMB se félicite du travail partenarial mené pour la construction de ce guide, fruit d'une collaboration exemplaire. Il est dans la même ligne que l'évolution de la réglementation actuelle, qui va vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Ce genre de document permet de préparer l'avenir, et de s'assurer que les collectivités intègrent l'enjeu de l'eau au quotidien. De plus, le guide est facile à prendre en main, c'est un outil didactique pour les collectivités.

Joseph GENEPIER approuve le travail pédagogique réalisé. Il souhaite que l'enjeu de l'eau soit intégré comme un préalable dans les projets et non pas comme une contrainte. La MRAE constate dans un avis que 15 projets de ZAC ont été déposés depuis 2017 sur le SCOT « Plaine du Roussillon », sans que l'adéquation entre besoin et ressource ait été prouvée pour tous. Le SCOT lui-même n'a pas fait cette démonstration à l'échelle globale, on ne trouve aucun élément pour l'instant. Une étude menée en 2009 par BRL prévoyait que les ressources locales suffiraient en 2030, et une étude plus récente prévoyait que 20 millions de m³ seraient mobilisables pour l'eau potable via Villeneuve de la Raho,

environ 9 années sur 10, mais est-ce toujours le cas ? Les usages AEP et agricoles risquent d'être en conflit pour l'utilisation de l'eau de Vinça (dont provient l'eau de Villeneuve de la Raho).

Jean-Paul BILLES répond que la démographie est une donnée d'entrée et pas une ambition. Personne ne peut empêcher la population de s'installer dans les Pyrénées-Orientales, les élus subissent et doivent répondre à la demande. La première obligation du code de l'urbanisme est de répondre aux besoins des populations. En ce qui concerne l'eau, le projet de SCOT a bien évolué en 10 ans, désormais la nécessité de répondre à l'adéquation entre besoin et ressource est inscrite noir sur blanc dans le SCOT. Il faut aussi articuler cette urgence avec celle du changement climatique, ce qui aboutit à plusieurs contraintes en plus de la ressource : la contrainte règlementaire à travers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le risque inondation et le besoin de fournir des logements à la population, ces objectifs étant parfois contradictoires entre eux. Il ajoute qu'il ignorait l'existence de ce guide, qui arrive un peu tard par rapport à la construction du SCOT. Les solutions au problème de la ressource en eau sont connues : poursuivre et pérenniser les économies, améliorer les rendements des réseaux AEP, privilégier les nappes moins profondes, trouver de nouvelles ressources.

Séverine LE MESTRE répond que le travail entre la CLE et le Syndicat Mixte du SCOT a commencé il y a très longtemps, et que de nombreux échanges techniques ont lieu. Les technicien·nes du Syndicat Mixte du SCOT ainsi que l'AURCA ont participé à la rédaction du guide dans le groupe de travail. L'objectif de la présentation en CLE était justement de faire une première présentation aux élu·es avant diffusion plus large. Le document SCOT dans sa version actuelle précise bien que l'adéquation besoin/ressource doit être prouvée avant toute urbanisation, en cela il a bien pris en compte le SAGE. L'évaluation environnementale, qui n'a pas été rendue publique pour l'instant, doit prouver cette adéquation à l'échelle du SCOT, les éléments sont donc attendus sur ce point.

Robert VILA s'inquiète du devenir des ASA et gestionnaires de canaux, qui sont souvent âgés et bénévoles. Les élus locaux sont bien placés pour mener une gestion de l'eau cohérente dans les territoires. Par exemple sur PMM 14 000 logements sociaux sont à construire, mais ça n'entraînera pas nécessairement la consommation de 14 000 personnes car il faut tenir compte du desserrement des ménages (divorces, mobilité, enfants quittant le domicile familial mais restant sur le territoire...).

Marie Laure BOYER insiste sur le caractère urgent de la réfection des réseaux, et demande si l'Etat aide les petites communes. Elle demande si on a des chiffres sur les rendements.

Robert VILA répond qu'il existe des aides, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, pas toujours autant que souhaité mais ça peut aider les petites communes. Il précise qu'il faut tenir compte des volumes réellement perdus en fonction de la population. Une perte de rendement de quelques % sur une commune très peuplée entraînera un volume perdu beaucoup plus important qu'un rendement divisé par deux sur une toute petite commune. Les travaux sur les réseaux sont des investissements invisibles pour la population, aussi les élus héritent parfois de situations difficiles et hésitent à investir au niveau qui serait nécessaire.

Concernant les chiffres, Emilie BARTHE précise que le rendement moyen en Roussillon est passé de 65% à 73% en 10 ans.

Joseph GENE BRIER reprend les conclusions des Assises de l'Eau, qui préconise des solutions fondées sur la nature plutôt que du techno-solutionnisme. La réutilisation des eaux usées n'est pas la panacée, notamment car il faut tenir compte du débit minimal à laisser aux cours d'eau. Il explique que le taux de croissance moyen annuel est de 0,7% dans les PO pour 0,3% au niveau national. La récente mission interministérielle sur la gestion de la sécheresse préconise des économies d'eau de 10% pour 2024 et 20% pour 2034, et localement ces objectifs ne semblent pas pris en compte. La REUT est une piste, mais si ces eaux sont utilisées pour arroser un golf comme c'est prévu, ça ne semble pas pertinent.

Julie COLOMB explique que dans le Plan Eau présenté par le Président Macron en mars dernier les travaux d'amélioration des rendements de réseaux constituent l'une des actions prioritaires. Enfin, elle rappelle que le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales participe au financement de ce type de travaux.

Bilan SAGE / CLE 2022

Patrick MARCOTTE apporte des précisions sur l'étude en cours concernant des pratiques agricoles permettant de conserver l'eau dans les sols et de supprimer les pesticides. La clé est de conserver la matière organique dans les sols. L'étude dure 3 ans, la CLE sera informée de son avancement.

Séverine LE MESTRE précise que l'objectif de cette étude, au-delà des tests sur 2 exploitations, et de permettre des échanges entre agriculteurs, c'est pourquoi de nombreuses rencontres « au champ » sont prévues.

Renée LAVALLEE demande si récupérer les eaux de pluies est une bonne idée dans la mesure où les eaux récoltées ne retourneront pas dans le milieu et donc manqueront aux cours d'eau ou nappes.

Séverine LE MESTRE répond que l'idée est bonne car les volumes soustraits aux cours d'eau sont minimes en regard des pluies, par contre ça permet d'économiser de précieux m³ sur les eaux profondes non prélevées dans le réseau d'eau potable.

Patrick MARCOTTE demande où en est la progression de déclaration des forages domestiques, il a lu 1000 forages concernés dans un rapport. Il demande également quel est le taux de forages agricoles avec un compteur et la progression de cet équipement.

Concernant les forages domestiques, Séverine LE MESTRE précise que l'ordre de grandeur serait plutôt 10 000 ouvrages.

Cyprien JACQUOT explique que 300 forages domestiques étaient connus en 2018, la campagne de déclaration a permis de passer à 1000 forages déclarés. Depuis, ce sont environ 100 forages nouveaux par an qui sont déclarés, des progrès restent à faire.

Concernant les forages agricoles, Joseph GENEVRIER demande si un objectif a été fixé. Les nappes sont en ZRE, donc en déficit, et la situation n'avance pas sur cette catégorie d'usagers. Il y a très peu de compteurs, et ce problème a déjà été soulevé en 2022 lors des comités sécheresse. La chambre d'agriculture s'était engagée à ce que les gros consommateurs agricoles disposent de compteurs, est-ce le cas ?

Julie COLOMB répond que c'est un sujet important même si du retard a été pris à cause de la gestion immédiate de la crise sécheresse. C'est un sujet complexe car certains secteurs sont déficitaires, donc il faudra partager la ressource dans un contexte tendu.

Robert VILA précise que beaucoup d'agriculteurs sont dans une démarche Haute Valeur Environnementale (HVE) ou Bio, et que ces démarches exigent que les forages soient déclarés, les compteurs posés et les volumes déclarés.

